

Le Journal

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT

N°22 - Déc. 2007 - Mai 2008



Le dossier P 2/8

- *Edito*
- *Budget*
- *Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées : favoriser la communication*
- *Plateaux multisports*
- *COSEC : Eugène Griesmar*

L'actualité P 9/15

- *Animation jeunes : été 2007*
- *PTJ*
- *PAEI du Giessen*
- *Tourisme*
- *Maison de la nature*

Les décisions P 16

- *Décisions des derniers conseils*
- *PIERISEL TV*





Marcel BAUER
Président

C'est fait ! La communauté de communes de Sélestat devient compétente dès le 1^{er} janvier prochain pour l'accueil périscolaire et le 1^{er} janvier 2009 pour l'accueil collectif de la petite enfance.

Tournant majeur dans l'histoire de notre communauté de communes puisque ces services qui concernent de très nombreuses familles pourront, dans un avenir proche, être assurés pour chacune de nos 12 communes.

La solidarité et le regroupement dans le cadre de l'intercommunalité sont les clefs d'un aménagement réussi de notre territoire, de notre bassin de vie. Au cours des dernières années, les compétences intercommunales se sont notablement accrues pour compléter un socle déjà solide : aire d'accueil des gens du voyage, développement universitaire, équipements sportifs communautaires, système d'informations géographiques, Programme Local de l'Habitat en particulier.

Les communes et la communauté de communes peuvent ainsi compléter leurs actions sur de bonnes bases dans une logique d'efficacité.

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

La nouveauté : le paiement en 3 fois

●●● A compter de 2008, la Communauté de Communes de Sélestat propose aux redevables l'échéonnement du règlement de la REOM en trois fois, par un prélèvement périodique automatique.

En quoi consiste le prélèvement périodique ?

La formule prévoit un paiement en 3 fois sans frais de la redevance par un prélèvement automatique à l'échéance sur un compte bancaire domicilié en France.

Les prélèvements sont effectués les 10 mai, 10 août et 10 novembre selon un échéancier qui sera communiqué préalablement.

Les deux premiers prélèvements sont calculés sur la base de votre facturation de l'année précédente. L'ajustement est opéré, le cas échéant, sur le dernier prélèvement.

Quand et comment adhérer ?

Il suffit de retourner la demande d'adhésion (*) accompagnée d'un RIB. Un contrat de prélèvement automatique, avec un échéancier, vous sera envoyé pour signature et validera votre demande d'adhésion.

Pour pouvoir bénéficier du prélèvement périodique en 2008, vous devez **impérativement** retourner le contrat signé à la Communauté de Communes de Sélestat au plus tard pour le **20 mars 2008, dernier délai**. Après cette date, la demande sera prise en compte pour l'année 2009.

Important : Le paiement de la redevance, en une seule fois, reste possible soit dans les 30 jours suivant la réception de la facture soit par prélèvement automatique annuel sur demande.

(*) la demande d'adhésion peut être retirée à la Communauté de Communes de Sélestat ou téléchargée sur le site Internet <http://www.cc-selestat.fr/>.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service de la REOMA de la Communauté de Communes (03.88.58.01.60.).

Vice-président délégué
Jean-Louis GOLLING



Charpente du bâtiment hébergement.



Détail de charpente.



Visite de chantier le 07 novembre.

LA **Maison** DE LA **Nature** SORT DE TERRE

●●● Après les longs travaux de terrassement et de gros œuvre (fondations, dalles béton), la structure du bâtiment est enfin sortie de terre.

Le principe de construction en ossature bois permet une avancée du chantier très rapide. Le montage de la structure a débuté le 15 octobre et dès la fin décembre, le bâtiment sera clos et couvert : murs, portes et fenêtres posées.

Les conditions météo clémentes de l'automne, conjuguées à l'efficacité des entreprises ont permis un très bon déroulement du chantier jusqu'à présent.

Une partie des élus de la Communauté de Communes de Sélestat et du Conseil Municipal de Muttersholtz ont pu constater cette avancée lors d'une visite de chantier qui s'est déroulée le 07 novembre dernier.

Les différents corps d'état vont maintenant se succéder pour mettre en place les réseaux électriques, de plomberie puis les revêtements de sols et muraux.

Viendra en suite la phase d'équipement du bâtiment : lits, tables et chaises et sur laquelle les différents intervenants sont déjà en train de travailler.

L'achèvement des travaux est prévu au milieu de l'année 2008.

Ce bâtiment sera mis à disposition de l'association Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale qui assurera le fonctionnement et l'animation de cette maison de la nature, figure de proue de l'éducation à l'environnement en Alsace Centrale.

Pour cela, une convention de mise à disposition du bâtiment a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté du 1er octobre dernier. Cette convention est le fruit d'un long travail de concertation entre la C.C.S. et l'association.

Vice-président délégué
Charles ANDREA

22 Septembre 2007

Pose de la première pierre et inauguration de la piste cyclable Sélestat / Muttersholtz



Inauguration de la piste.

En ce bel après midi de septembre, nombre de personnes se sont retrouvées au début de la piste cyclable à Sélestat.

En effet, aux invités, se sont joint de joyeux manifestants pour le maintien des vélos dans les trains régionaux.

Ce groupe hétéroclite a roulé en vélo sur la piste jusqu'au chantier de la Maison de la Nature pour y poser symboliquement une plaque qui sera insérée dans le carrelage au sol. A la suite de quoi, les discours des personnalités ont rythmé le reste de l'après midi qui s'est conclu par un verre de l'amitié et un buffet réalisé par la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.



Les discours : M. Richert, M. Zeller, M. Herth, M. Basch et M. Bauer.



Animation du Ram.

ENFANCE jeunesse

●●● Depuis 1997, la Communauté de Communes de Sélestat organise des animations pendant toutes l'année pour les jeunes de 10 à 25 ans : ateliers, camps ou encore tournoi sportifs. En 2004, le Relais Assistants Maternels intercommunal a vu le jour, il s'agissait là de la première pierre de l'intervention intercommunale en direction des plus jeunes

La Communauté de Communes de Sélestat a décidé de développer encore son champ d'intervention avec la prise de compétence dans les domaines du péri scolaire et dans celui de l'accueil petite enfance. Ce développement des services en direction des enfants et des jeunes s'inscrit dans le souci d'améliorer les services à la population afin de développer, renforcer et rendre encore plus attractif son territoire.

La prise en charge au niveau intercommunal de ces services correspond à plusieurs objectifs, notamment :

- répondre aux besoins des familles pour lesquelles la garde des enfants est souvent une condition indispensable pour l'exercice d'une profession et donc pour l'équilibre économique du ménage
- favoriser la proximité des services d'accueil et des lieux de résidence
- aider au maintien des structures scolaires les plus petites

- utiliser la solidarité intercommunale pour permettre à plusieurs communes d'accéder à ce type de services dont elles ne pourraient assurer seules le financement.

L'offre en direction des moins de 18 ans va maintenant être complète avec :

L'accueil Petite Enfance

Le multi accueil de Sélestat « La Farandole » (pour le moment municipal) va devenir intercommunal au 1^{er} janvier 2009. Il s'agira là du premier équipement pour le territoire à destination des plus jeunes. En complément, un autre équipement sera programmé dans le Piémont, probablement à Châtenois. Par la suite, le dispositif sera complété afin de satisfaire les besoins dans le Ried.

Le Relais Assistants Maternels

Le RAM est animé par notre duo d'animatrices Christelle BOURNARIE et Patricia BITTERMANN depuis la rentrée 2007. Le RAM ne propose pas directement de solutions de garde pour les enfants, il s'adresse aux parents et aux assistants maternels (AMAT) pour les informer.

Pour les parents, le RAM est un lieu d'accueil pour les orienter en matière de garde, que ce soit :

- auprès d'un assistant maternel agréé,
- pour une garde à domicile,
- un accueil en collectivité,

Pour les AMAT, le RAM propose :

- des échanges et des rencontres avec d'autres assistants maternels
- des informations sur le droit et la réglementation, sur l'obtention de l'agrément et ses avantages
- des conseils pour les démarches administratives
- une information actualisée sur la profession
- une mise en relation avec les parents
- des réunions à thème
- des activités diverses pour les AMAT et les enfants qu'ils accueillent.

Des ateliers de contes, éveil musical, éveil corporel sont également organisés pour les enfants.

N'hésitez pas à contacter nos animatrices au 03.88.58.01.55 ou ram@cc-selestat.fr

Le péri scolaire

Certaines communes de la Communauté de Communes de Sélestat proposent déjà des services péri scolaires : Châtenois, Scherwiller, Muttersholtz, Sélestat et La Vancelle. Ces services vont être repris par la C.C.S. qui en assurera donc la gestion en se substituant aux communes. Dans



Animation du Ram.

un premier temps, les modes de gestions, habitudes de fonctionnement seront préservés. A terme, il conviendra d'uniformiser certains points : services proposés, tarifs... dans un souci d'équité sur le territoire.

Pour les autres communes du territoire, à l'heure actuelle, aucun service n'est ouvert. L'objet de l'intercommunalité est d'agir sur l'ensemble du territoire des douze communes. C'est pourquoi des structures vont être créées afin de proposer progressivement un service périscolaire pour toutes les communes.

L'Animation Jeunes

Les 3 animateurs de la Communauté de Communes de Sélestat sont maintenant bien connus sur le territoire. Aline, Omar et David proposent aux jeunes des activités pendant l'année scolaire et les vacances, aident les jeunes à monter leurs projets et vont à leur rencontre dans les communes.



Sortie à Europaparc.

Si vous souhaitez faire passer de bonnes vacances à vos enfants : contacter-les :

animateurs@cc-selestat.fr
et bien sûr les portables
Aline (06.82.58.84.57),
Omar (06.32.63.77.67)
et David (06.82.58.84.57)



La Farandole.



Sortie au Vaisseau.

Vice-président délégué
Clément RENAUDET



Module Piémont viticole.



Module Piémont viticole.

L'Espace Tourisme Alsace Centrale OUVERT AU PUBLIC

●●● Situé dans le hall d'accueil de l'aire de services autoroutière du Haut-Koenigsbourg sur l'A35, l'Espace tourisme est ouvert au public depuis le 25 juillet et a été inauguré le 12 novembre dernier en présence de l'ensemble des partenaires du projet.

C'est en 2005 que la Communauté de Communes de Sélestat a accepté, la maîtrise d'ouvrage du projet d'Espace Tourisme à la demande de l'ADAC et donc de l'ensemble des Communautés de Communes de l'Alsace Centrale. Une première pour notre collectivité.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée, la même année, au cabinet de scénographie HARMATAN.

Depuis, ce projet a permis de fédérer et de faire travailler ensemble tous les acteurs touristiques, collectivités, socioprofessionnels, associations, du territoire de l'Alsace Centrale. Une nécessité vitale pour l'avenir de cette activité dans notre région face à une concurrence internationale de plus en plus forte.

Les quatre modules, Sélestat, le Piémont viticole, le Grand Ried, les Vallées vosgiennes et le Haut-Koenigsbourg, constituent aujourd'hui un outil supplémentaire de qualité au service du tourisme. Ils s'adressent bien sûr au public en transit mais également aux habitants de la région nombreux à s'arrêter sur l'aire du Haut-Koenigsbourg.

Inscrit au contrat de pays de l'Alsace Centrale le projet a bénéficié du soutien financier de l'Etat, de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas Rhin et des 10 communautés de communes du territoire ainsi que de la mise à disposition de la partie centrale du hall par Leclerc Autoroute.

Piste cyclable Scherwiller/Kientzville

Commencée en juillet dernier la réalisation de la piste cyclable en site propre est aujourd'hui terminée.

Destinée en priorité à assurer la sécurité des cyclistes entre les deux agglomérations elle permet également, dans une optique touristique, de raccorder le réseau de pistes cyclables de la Communauté de Communes de Sélestat, via Dambach-la-Ville, au réseau des Communauté de Communes du Bernstein/Ungersberg et de Barr.

Haut-Koenigsbourg.



Module Vallées Vosgiennes et Haut-Koenigsbourg et module Sélestat.



Module Vallées Vosgiennes et Haut-Koenigsbourg.





Module Grand Ried.



Module Grand Ried.



Module Vallées Vosgiennes et Haut-Koenigsbourg.



Inauguration du sentier de la goutte d'eau.

D'une longueur d'environ 900 m, elle est entièrement enrobée et ouverte également au trafic agricole.

Le sentier de la Goutte d'Eau à Ebersheim

Cet itinéraire de découverte est né du projet d'école 2005/2006 de l'équipe pédagogique de l'école élémentaire d'Ebersheim qui a fait le choix de travailler sur l'environnement proche de l'enfant dans le but de mieux le faire respecter.

Dans le but de faire vivre ce sentier, la commune d'Ebersheim a souhaité l'intervention de la Communauté de Communes afin qu'il puisse s'inscrire dans les équipements à vocation touristique et

pédagogique pérennes, comme les sentiers d'interprétation déjà existants sur le territoire.

La mise en œuvre du circuit de 3.5 km avec ses quatre panneaux thématiques, a été confiée à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale. Le Club Vosgien de Sélestat s'est chargé du balisage.

Le sentier a été inauguré le 7 octobre dernier à l'occasion de la fête du Sanglier

Un nouveau guide de randonnées pédestres pour le Grand Ried

Sorti en juillet de cette année, ce nouveau guide est le fruit d'une collaboration entre les Communautés de Communes de Benfeld, Erstein, Marckolsheim, Rhinau, du Grand Ried et de Sélestat, dans le même esprit que le document « itinéraires cyclables dans le Grand Ried » publié en 2003. En 80 pages, Il présente 24 circuits de découvertes du patrimoine naturel et historique exceptionnel qui caractérise le Grand Ried avec notamment des circuits autour de Muttersholtz, Ebersheim et dans la forêt de l'Ill*Wald.

Il est disponible dans les Office de tourisme du Grand Ried ainsi qu'à l'Office de tourisme de Sélestat.

Vice-président délégué
Claude RISCH



Piste cyclable Scherwiller / Kientzville.



Piste cyclable Scherwiller / Kientzville.



Inauguration de l'aire de services.

Module Sélestat.



Module Vallées Vosgiennes : maquette de ferme vosgienne.





ELEVATION NORD



ELEVATION SUD

Façades du projet.

REFUGE – FOURRIÈRE SPA : le projet avance !

●●● La S.P.A. de la Moyenne Alsace dessert un vaste secteur qui couvre près de 120 communes allant du secteur de Kaysersberg jusqu'au canton de Benfeld.

Pour toutes ces communes, la SPA assure le rôle de fourrière c'est-à-dire qu'elle intervient pour capturer et garder les animaux errants ou dangereux. Les locaux actuels de la SPA, à Lièpvre, sont devenus vétustes, trop petits et mal situés par rapport aux principaux axes routiers.

La communauté de communes de Sélestat a pris le dossier en main pour construire un nouvel équipement plus fonctionnel permettant à la SPA d'assurer avec plus d'efficacité et dans de meilleures conditions d'accueil le service de fourrière pour les communes avec lesquelles elle a passé une convention.

Après une recherche longue et difficile, un site de 75 ares a pu être trouvé grâce à une série d'échanges menés avec la commune d'Ebersheim et la société d'arboriculteurs qui occupait le

terrain. Situé sur la RD 81 reliant Ebersheim et Scherwiller, en limite des bans de Sélestat et d'Ebersheim, ce site bénéficie d'une très bonne desserte routière pour un accès rapide à l'ensemble du territoire d'intervention.

Aujourd'hui le projet, établi par les architectes Lambs et Breton de Strasbourg, est finalisé, le dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le permis de construire vont être déposés courant décembre.

L'équipement se composera notamment d'un chenil avec 40 cages, d'un pavillon pour le refuge et d'un autre pour la fourrière comprenant locaux de soins, de stockage, chenil et chatterie, d'un local d'accueil avec bureaux et logement de fonction, d'un local de services avec garages et réserves, de divers enclos extérieurs pour les différentes catégories d'animaux recueillis.

L'opération s'élève à environ 1 560 000 € TTC. Portée par la communauté de communes de

Sélestat, son financement sera néanmoins répercuté sur l'ensemble des communes inscrites dans le périmètre d'intervention de la SPA de Moyenne Alsace et qui comptent au total plus de 130 000 habitants. Des aides financières seront demandées à l'Etat ainsi qu'aux conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Début des travaux courant 2008.

Vice-président délégué
Albert CARL



Intervention du SMICTOM.



L'assemblée à l'écoute de la présentation du SCOT.



Présentation du Conservatoire des sites alsaciens.

LA REUNION DES conseillers municipaux

●●● 7^{ème} édition pour la traditionnelle rencontre des conseillers municipaux des 12 communes de la communauté qui s'est tenue le 5 novembre à la salle de conférences Sainte Barbe à Sélestat.

L'assemblée a rendu un hommage à Monsieur Jean Jacques WILL, 1^{er} adjoint au maire de Kintzheim et conseiller communautaire, disparu quelques jours plus tôt.

Les objectifs et les actions du Conservatoire des Sites Alsaciens ont été présentés par son président, Monsieur Théo TRAUTMANN et par Monsieur Luc DIETRICH, chargé d'études.

Premier Conservatoire Régional d'Espaces Naturels créé en France en 1976, le CSA a été reconnu d'utilité publique en 1993. Il est également à l'origine de la création d'Espaces Naturels de France qui fédère aujourd'hui 21 Conservatoires Régionaux et 9 Conservatoires Départementaux.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est un outil à la disposition de tous ceux qui veulent protéger les milieux naturels sensibles.

Les milieux naturels sont de plus en plus menacés par l'urbanisation croissante, les remembrements, les pratiques agricoles intensives, la surexploitation forestière, l'augmentation des aménagements industriels, autoroutiers, hydrauliques, touristiques... Leur conservation ou leur restauration nécessite des interventions bien adaptées. Par le biais de la maîtrise foncière, le Conservatoire des Sites Alsaciens apporte des solutions aux particuliers, aux associations et aux collectivités publiques qui souhaitent engager une démarche de protection de milieux naturels remarquables.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens achète, loue et gère les milieux naturels sensibles alsaciens. Aujourd'hui, le réseau des " sites conservatoires " est constitué de

plus de 200 sites, soit environ 6 000 hectares, répartis sur les différents milieux naturels : tourbières, chaumes, prairies du Ried, milieux alluviaux, marais, roselières, pelouses sèches, éboulis et forêts d'altitude, vergers.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Sélestat et sa région a été présentée par Madame Catherine ADNET, directrice du syndicat mixte. Ont été évoqués dans un 1^{er} temps l'objet et les effets d'un SCOT en particulier son articulation avec les autres documents d'urbanisme (POS, PLU). La démarche d'élaboration du SCOT qui se déroule actuellement fait appel à de nombreux acteurs (les élus, des bureaux d'études, des personnes publiques associées) et nécessite une concertation approfondie avec la population qui est invitée à participer aux ateliers territoriaux et thématiques.

Le territoire du SCOT (cantons de Sainte Marie aux Mines, Villé, Sélestat et Marckolsheim) a été analysé en détail dans de nombreuses composantes : population, logement, équipements et services, emploi, formation, transports, espaces naturels, paysages. L'atout fondamental qui ressort de cette analyse c'est la grande qualité du cadre de vie (diversité, richesse, beauté) sur laquelle doit s'appuyer et s'organiser le développement économique et urbain.

Le président du **SMICTOM d'Alsace centrale**, Monsieur Jean Pierre PIELA et le directeur des services, Monsieur Jean Luc PATRIS ont évoqué les perspectives d'évolution financière avec un objectif général de stabilisation de la redevance au niveau de l'inflation. Un objectif qui passe par 2 axes principaux : l'amélioration de la qualité du tri (30 % d'erreurs de tri et un surcoût annuel de 1.5 M€) et la baisse des tonnages (moyenne supérieure de 150 kg/an/habitant à la moyenne

du Bas-Rhin). L'expérience des 4 sites pilotes lancés en 2007 montre que des marges importantes d'amélioration en matière de tri existent. Le dispositif sera étendu en 2010 à l'ensemble du territoire du SMICTOM avec la mise en place d'une nouvelle redevance incitant aux efforts de tri et de réduction des déchets. Madame Olga BOIDOT a expliqué comment le compostage individuel contribuait à la réduction des tonnages à traiter par la collectivité. La sensibilisation du public, les explications sur les techniques simples à utiliser sont faites à l'occasion de campagnes menées sur ce thème par le SMICTOM.

Les dossiers de la communauté de communes ont également trouvé leur place dans cette soirée bien remplie. Monsieur Emile BARTHEL, vice-président en charge du développement économique, a présenté l'évolution du **Parc d'Activités Economiques Intercommunal du Giessen** dont les travaux vont bon train. La phase de commercialisation des terrains s'ouvre actuellement et plusieurs entreprises ont déjà pu faire acte de candidature pour une implantation dans cette nouvelle zone d'activités, remarquablement située.

Monsieur Marcel BAUER évoqua quelques-uns des principaux chantiers conduits actuellement par la communauté de communes : **le nouveau COSEC de Sélestat** dont le permis de construire vient d'être signé, **la Maison de la Nature** à Muttersholtz, **l'espace de promotion touristique** inaugurée le 12 novembre sur l'aire de services du Haut Koenigsbourg, **l'assainissement** à Mussig et à Muttersholtz ainsi que la dernière tranche du collecteur de déstage de Sélestat, **la piste cyclable** Kientville-Scherwiller tout récemment achevée et bien sûr **l'accueil périscolaire** qui entre dans les compétences intercommunales au 1^{er} janvier 2008.



SYSTÈME D'INFORMATION géographique

●●● Au 1er janvier 2008, la Communauté de Communes de Sélestat va devenir compétente pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.

Le SIG est un outil informatique et graphique qui combine des bases de données (recensement de la population, mobilier urbain,...) et de la cartographie. Cet outil permet de superposer plusieurs couches d'informations graphiques pour croiser les données : le cadastre et les zones du plan d'occupation des sols pour savoir ce qu'il est possible de construire sur un terrain par exemple. Le SIG est un outil d'aide à la décision.

La Ville de Sélestat dispose d'un SIG depuis 1996 et va faire profiter la Communauté de Communes de Sélestat de son savoir faire. En effet, plutôt que de créer de toutes piè-

ces un SIG intercommunal (utilisé par la C.C.S. et les 12 communes), la Ville de Sélestat va mettre ses logi-

ciels et son personnel à la disposition de la Communauté de Communes. Les personnes chargées du SIG à la Ville de Sélestat travailleront en partie pour la Communauté de Communes et en partie pour la Ville qui a pour le moment développé davantage d'ap-
 Les premières applications qui seront développées pour toutes les communes sont les cadastres et les plans d'occupation du sol. Ces outils permettront aux mairies ainsi qu'au public de consulter les plans du cadastre et les matrices ainsi que les POS et leurs règlements sur un écran d'ordinateur plutôt que sur



les traditionnelles et peu pratiques grands plans papier. Plusieurs communes disposent déjà d'un logiciel pour consulter les plans cadastraux sur ordinateur, mais dont les possibilités sont assez limitées

Dans un premier temps, les informations du SIG seront consultables par les services des mairies, mais à terme, certaines informations seront accessibles à tout le monde via le site Internet de la Communauté de Communes de Sélestat (www.cc-selestat.fr).

Vice-président délégué
Jean-Claude HILBERT



Un livre pour connaître le sapin sur le bout des aiguilles Origine, histoire, tradition, recettes...

« A Sélestat le sapin est roi. Cela vient de loin, cela remonte aux temps d'avant les cathédrales. Mais il a fallu la passion de quelques-uns, curieux de leurs temps, de leur monde, pour que la légende se transforme en vérité, en une réalité concrète et perceptible, là, à Sélestat, depuis 1521.

Et ce ne sont pas les savants qui nous contrediront. Si le roi de la forêt domine aujourd'hui, de Londres à Tokyo en passant par Paris et New-York, c'est que, dans l'imaginaire de tous, le sapin emporte avec lui une odeur d'enfance et de paix, de joie et d'espérance.

C'est avec ce Roi de la nature, que nous vous ouvrons les portes d'une histoire unique, dont le berceau est, au cœur de tous les Sélestadiens, et sur la foi de la plus

ancienne mention au monde, notre bonne Ville de Sélestat, berceau du Sapin, berceau de l'Humanisme rhénan, berceau des hommes au cœur d'une nature à aimer et respecter, tout simplement. »

Professeur Sappinus

Fort du soutien du Fonds Martel Catala qui a attribué le 1er prix 2006 à ce projet, l'Office de la Culture et la Ville de Sélestat ont œuvré à la réalisation d'un livre richement illustré de 96 pages avec comme fil conducteur le sapin et comme guide le personnage qu'est le professeur Sappinus : découverte de différentes essences de sapin, l'histoire de la décoration, des recettes... Voilà une belle idée de cadeau pour les fêtes de fin d'année.

Prix de vente public : 23 Euros / Renseignements : Office de la Culture de Sélestat, Tél . 03 88 58 85 75.



Inauguration Ferronnerie MULLER : Mme HUMMEL, M. BARTHEL, M. BAUER, M. MEYER.



Démonstration de forge.

WEEK END portes ouvertes DES ARTISANS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT



●●● Ce sont 30 entreprises artisanales de la Communauté de Communes de Sélestat qui ont ouvert les portes de leur savoir-faire les 17 et 18 novembre pour cette 3^{ème} édition !

Une occasion pour entrer dans les lieux de travail, découvrir les outils de production et les techniques de ces professionnels si proches de nous, une occasion également de valoriser des métiers et de les faire découvrir aux plus jeunes d'entre nous, enfin, une occasion d'échanger dans un esprit convivial entre professionnels et visiteurs sur les nouveaux besoins, les attentes et les motivations des clients.

Les activités représentées au cours de ce week-end :

- Boulangerie – confiserie- glacerie
- Métiers du bois
- Métiers de l'imprimerie
- Métiers du bâtiment
- Travail de la pierre, de la céramique, du fer
- Chauffage
- Esthétique
- Broderie industrielle

En effet, tous les artisans ont joué la carte de la disponibilité via des visites guidées, des démonstrations et dégustations. Certains d'entre eux se sont également consacrés à l'accueil des classes de 4^{ème} pour présenter leur entreprise et répondre aux questions de ces jeunes collégiens les samedi 17 novembre matin et lundi 19 novembre matin.

L'inauguration de cette opération s'est déroulée à la ferronnerie Paul MULLER à Scherwiller où la chef d'entreprise a démontré à travers un feu de forge et une volute qu'il était possible de manier le fer, la féminité et la vie de famille !

L'opération s'est soldée le 7 décembre par ce qui est devenue désormais la traditionnelle remise des lots du jeu concours. L'objectif était de visiter au moins une entreprise de chacun des quatre grands secteurs de l'artisanat : alimentation, production, bâtiment et services et de gagner un lot offert par chacun des 30 artisans participants.

Un tirage au sort était également réservé aux collégiens de la Communauté de Communes de Sélestat.

L'artisanat à la Communauté de Communes de Sélestat c'est :

- plus de 250 métiers différents
- 512 entreprises et établissements
- 20.5% de la population active occupée contre 16.5% de moyenne alsacienne
- 161 entreprises pour 10 000 habitants contre une densité alsacienne de 151
- 155 apprentis pour 160 entreprises habilitées (1.5 apprenti par entreprise habilitée dans le secteur de la production).

Vice-président délégué
Émile BARTHEL



La file devant le laboratoire KAMM.



Démonstration au tour de potier à Textures.



Explications sur les charpentes à Charpente BAYARD.



Paysage du Piémont (photo D. Millius).

SCHÉMA DE cohérence territoriale DE SÉLESTAT ET SA RÉGION

Un cadre de vie exceptionnel

●●● L'année 2007 est, pour le SCoT, l'année du diagnostic. Cette étape a permis de comprendre comment fonctionne le territoire du SCoT, quels sont ses points forts et ses points faibles et d'identifier les besoins à satisfaire dans les années à venir au regard des prévisions d'évolutions démographiques et économiques.

Elle a également permis de mettre en évidence les grands enjeux de l'aménagement de ce territoire.

Après un travail partagé entre les équipes techniques, les élus, les institutionnels, des experts, etc, le fruit de ce travail a été porté au débat lors de réunions d'ateliers publics, ouverts à tous.

Lors de ces ateliers ont été présentés les grandes caractéristiques du territoire et les principaux enjeux.

Quatre réunions d'ateliers thématiques ont eu lieu sur les questions de population-habitat-services, transports, économie, environnement, et trois réunions d'ateliers territoriaux portant sur chacun de ces territoires : Montagne-Vallées, Piémont-Agglomération, Ried-Rhin-transfrontalier.

Il en ressort que l'atout majeur de ce territoire, c'est son cadre de vie exceptionnel, qu'il faut préserver et sur lequel il faut s'appuyer pour favoriser le développement économique et urbain.

Le territoire du SCoT est très attractif par son accessibilité, grâce à sa situation centrale (train et route) et son coût du foncier, bien qu'en augmentation.

Il dispose d'une grande richesse patrimoniale et environnementale.

Par ailleurs, des faiblesses existent au niveau du développement de l'activité économique, notamment tertiaire et touristique et de la formation.



Les questions de l'offre en transports collectifs, de la consommation d'espace, et des services à la population (petite enfance et personnes âgées) ont également été soulevées.

Ces ateliers ont permis d'engager un débat sur ces questions. Pour poursuivre dans ce sens, tous les documents présentés lors de ces ateliers sont consultables au siège du syndicat mixte du SCoT ainsi que dans chaque communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture habituels. Un registre de concertation est à la disposition de toute personne souhaitant faire part de ses observations.

L'ensemble de ces réflexions serviront de support à l'élaboration, en 2008, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir le projet de territoire. A cette occasion, la population sera de nouveau consultée.



Pour Noël, bougez gratis!

Les dimanches 16 et 23 décembre

circulez gratuitement sur le réseau TIS ET GAGNEZ 1 AN DE TIS GRATUIT!*



* Pour gagner, il suffit de remplir un coupon jeu disponible dans tous les commerces de la SAMÉ ou dans les bus TIS, et de le déposer dans une urne prévue à cet effet, dans les bus du TIS, jusqu'au 23 décembre 2007 inclus.



TIS : UN RÉSEAU DURABLEMENT INSTALLÉ DANS LE PAYSAGE SÉLESTADIEN...

3 ans déjà que le réseau du TIS a été mis en place sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour mémoire, il comprend deux types de service.

D'une part, le « TIS'BUS », à savoir les lignes A et B desservant les 5 communes les plus peuplées de la communauté : Sélestat, Châtenois, Ebersheim, Scherwiller, Muttersholtz.

D'autre part, le « TIS'TAD », service de transport à la demande pour les 7 communes non desservies par les bus : Baldenheim, Dieffenthal, Ebersmunster, Kintzheim, La Vancelle, Mussig, Orschwiller sans oublier Kientzville attachée à Scherwiller.

L'exploitant du réseau, Autocars Schmitt, procède à des comptages réguliers des personnes montant dans les véhicules du TIS afin de suivre l'évolution du service. On constate ainsi (graphique 1) qu'après avoir progressé de façon significative les 2 premières années de fonctionnement, la fréquentation du réseau tend à se stabiliser. On remarque aussi que le TAD fait de plus en plus d'adeptes. La part de voyages effectués en TAD était de 2% en 2004, elle est maintenant d'environ 7% de l'ensemble des voyages.

Une autre manière d'évaluer le développement du service peut se faire à travers l'observation de

l'évolution de la vente des titres de transport. Au cours de la 3^{ème} année d'exploitation, 2006-2007, il a été vendu l'équivalent de 205 460 voyages contre 188 389 dans la période précédente, 2005-2006, soit une progression de 9%. Cette évolution positive est fortement soutenue par l'augmentation de la vente d'abonnements (+33%) qui traduit une fidélisation de la clientèle. Le défi pour la suite est de continuer à satisfaire cette clientèle fidélisée mais surtout d'en augmenter le volume.

Plusieurs mesures prises en matière de tarification combinée simplifiant les déplacements utilisant plusieurs réseaux (SNCF-TER, TIS, Réseau 67...) vont d'ores et déjà dans ce sens.

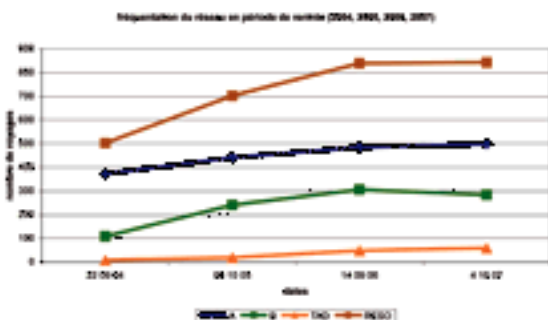
Des tarifications combinées pour faciliter les déplacements

A l'instar de jeunes Autorités Organisatrices de Transport Urbain telles que celles d'Obernai ou d'Haguenau-Schweighouse, la Communauté de communes a signé une convention avec la Région Alsace et la SNCF pour la mise en oeuvre de la tarification combinée ALSA+ concernant les déplacements domicile-travail et domicile-études à l'échelle régionale. Avec un seul titre de transport acheté en gare de Sélestat, une personne peut rendre par exemple à Strasbourg où elle pourra prendre le tram le cas échéant. Outre la simplification d'usage, le titre combiné est intéressant financièrement en raison d'une participation à hauteur équivalente de la Région et de la Communauté de communes.

Dans le même esprit de simplifier l'usage des transports collectifs et

de rendre leurs réseaux complémentaires, la Communauté de communes et le Département du Bas-Rhin ont signé une convention pour mettre en place 2 mesures. Premièrement, une tarification commune à l'intérieur de ce que nous appelons dans notre jargon, le PTU (Périmètre de Transport Urbain) qui correspond au territoire de la Communauté. Dorénavant, une personne qui prend le car de la ligne 502 du Réseau 67 de Châtenois à Sélestat, 2 communes du PTU, paye le même prix que si elle prenait le TIS, à savoir 1 € au lieu de 1,35 €. Deuxièmement, la convention porte sur la mise en place d'une tarification combinée TIS- Réseau 67 pour des déplacements empruntant le TIS à l'intérieur du PTU et le Réseau 67 au-delà de celui-ci.

Peu spectaculaires, ces mesures se veulent incitatives pour développer l'usage des transports alternatifs à la voiture. Elles sont une étape dans le processus initié par la Région Alsace et auquel la Communauté de communes participe activement, de création d'une tarification intégrée (la « carte orange » alsacienne) qui permettra de se déplacer du nord au sud de l'Alsace avec un seul titre de transport sur tous les réseaux disponibles.



Vice-président délégué
Jacques MEYER



Presbytère, Orschwiller.



Réhabilitation, rue de la Cigogne, Sélestat.



Baldenheim.

L'OPAH : IL EST ENCORE POSSIBLE D'EN PROFITER...

●●● L'année dernière, dans le journal intercommunal n°19, nous vous invitons à profiter des possibilités d'aide à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH avant sa clôture fin août 2007. Selon toute vraisemblance, notre appel a été entendu car à l'heure du bilan des 3 ans de l'opération, les derniers dossiers déposés améliorent nettement les résultats que nous annoncions plutôt mitigés en 2006.

Examinons quelques chiffres de ce bilan. Pour les logements locatifs la convention signée entre les partenaires, Communauté de communes, ANAH, Département du Bas-Rhin et Région Alsace, avait fixé comme objectif la réhabilitation de 276 logements. 187 logements ont été ou sont en cours de réhabilitation pour un montant total de travaux de quelques 8 120 000 €, réalisés souvent par des entreprises locales. Ces logements ont bénéficié d'environ 3 700 000 € de subventions (ANAH, CG 67 et CCS). L'impact économique de l'OPAH est ainsi extrêmement positif puisque à 1 € de subvention correspondent 2.20 € de travaux.

Outre son impact économique, on peut également souligner que l'OPAH a atteint son objectif social par le nombre de logements ayant fait l'objet d'une convention encadrant le loyer de sortie après travaux et ce pour une durée de 9 ans. 167 logements sur 187 soit 89%, pratiquent un loyer encadré : 75 en loyer conventionné social et 92 en loyer conventionné intermédiaire. L'OPAH joue ainsi un rôle de régulateur du marché locatif en garantissant une accessibilité au parc privé pour des ménages qui sans connaître de difficultés sociales, ont par-

fois du mal à se loger dans un parc privé de plus en plus cher.

Pour les logements occupés par leur propriétaire, l'objectif initial de 70 logements est nettement dépassé avec 84 logements financés. Le montant des travaux s'élève à 742 000 € bénéficiant de 238 700 € d'aides de l'ANAH et de 34 400 € d'aides complémentaires de la Communauté de communes accordées aux propriétaires dont les ressources sont particulièrement basses.

Constatant que l'OPAH répondait à un besoin avéré, le Conseil de Communauté a voté la prolongation de l'opération pour un an de septembre 2007 à août 2008. Les conditions financières ont été revues notamment pour favoriser la mise sur le marché de logements à loyers conventionnés. Ainsi, un pro-

priétaire bailleur qui opte pour l'encadrement de ses loyers après travaux en les conventionnant pourra bénéficier jusqu'à 80% de subvention. Pour les logements appliquant un loyer intermédiaire, la Communauté de communes a ciblé son intervention sur les petits logements par une aide complémentaire de 5% du montant des travaux uniquement pour les petits logements de surface comprise entre 16 et 50 m². Les propriétaires occupants n'ont pas été oubliés avec la réservation de 70 000 € de crédits de l'ANAH auxquels s'ajoutera comme précédemment une participation de 10% du montant des travaux de la Communauté pour les propriétaires dont les revenus correspondent aux plafonds très sociaux de l'ANAH.

Bilan de l'OPAH 2004-2007

| Propriétaires bailleurs | Propriétaires occupants |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Objectif initial : 276 logements | Objectif initial : 70 logements |
| Résultats : 187 logements dont | Résultats : 84 logements dont |
| • 75 logements en loyer conventionné | • très sociaux : 47 |
| • 92 logements en loyer intermédiaire | |
| Montants travaux : 8 118 386 € | Montants travaux : 742 067 € |
| Subvention ANAH : 3 199 518 € | Subvention ANAH : 238 731 € |
| Subvention CCS : 498 945 € | Subvention CCS : 34 403 € |

Organisme chargé du suivi de l'OPAH : CERVEAU (Centre d'Etudes Régional pour la Valorisation de l'Espace Architectural et Urbain) – 89, avenue de Colmar – Strasbourg – 03 88 44 09 08.

Permanences : Guy Pierre COLIN

Tous les mercredis de 16 h à 18 h au siège de la Communauté de communes

Les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis du mois de 14 h à 15 h 30 à la mairie de Châtenois

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois de 14 h à 15 h 30 à la mairie de Muttersholtz.

Vice-président délégué
Jacques MEYER



INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT :

quelques conseils d'entretien

Pour remplir pleinement leur fonction, les réseaux et appareils d'assainissement privés doivent être posés dans les règles de l'art. Mais ces équipements techniques, au même titre que d'autres installations domestiques, doivent aussi être entretenus régulièrement.

●●● Les tuyaux privés de collecte et d'évacuation des eaux usées et eaux pluviales ne nécessitent en principe que très peu d'entretien s'ils ont été conçus et exécutés selon les normes et règles techniques en vigueur (diamètres, pentes, types et implantation des coudes, conditions de pose, etc...). Une fois par an, une vérification visuelle du bon écoulement des eaux est suffisante. Elle est réalisée en soulevant les tampons de fermeture du regard de branchement et des regards et pièces de visite privés.

Pour les appareils particuliers, un entretien deux fois par an est recommandé :

Les clapets anti-retour doivent être ouverts et nettoyés après dépose du battant.

Pour les stations de relèvement, il est préconisé de déposer le ou les groupe(s) de pompage afin de vérifier l'état de la partie hydraulique (corps de pompe et roue), l'état général du groupe (câblerie, raccords, joints). Il convient également de nettoyer le clapet anti-retour sur la

colonne de refoulement et de vérifier son fonctionnement. Avant remontage des pompes, procéder au nettoyage de la fosse, en particulier l'enlèvement du sable déposé dans le fond. Après remontage, réaliser un essai de pompage.

Pour les stations de relèvement des eaux usées, il peut être nécessaire de procéder en plus à un curage tous les 3-4 ans, en particulier pour éliminer les graisses accrochées aux parois. Le recours à une société spécialisée équipée d'un camion hydrocureur facilitera cette opération.

A CHACUN SON compostage



●●● La campagne de sensibilisation sur le compostage individuel sera organisée dans votre Communauté de Communes en 2008. Le SMICTOM d'Alsace Centrale en partenariat avec l'ARIENA et votre Communauté de Communes vont vous proposer différents types d'action sur le compostage : des réunions d'information, des démonstrations jardins, des animations lors de manifestations dans les écoles, des formations de relais compostage. Des plaquettes sur le compostage seront à votre disposition lors de ces animations, ainsi que le formulaire de demande de subvention.

Rentabiliser ses déchets dégradables en les compostant !

Qu'est ce que le compostage ? C'est un procédé biologique de dégradation de la matière organique par les micro-organismes du sol. Il aboutit après quelques mois à l'élaboration d'un produit organique comparable à

un terreau de bonne qualité : le compost.

Pourquoi composter ?

Parce que c'est utile : le compost renforce le stock d'humus pour obtenir un sol plus meuble, fertile et plus vivant.

Parce que c'est économique : le compostage permet de recycler vous-même vos déchets organiques (déchets végétaux, épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café...). Vous accomplissez ainsi un geste citoyen par la réduction de déchets à traiter.

Parce que c'est bon pour l'environnement : vous limitez les risques de pollution par un usage réduit des engrais chimiques (de synthèse). Vous rendez à la nature ce que vous lui avez temporairement emprunté.

Comment et quand utiliser le compost ?

Le compost peut être utilisé à la fois en apport pour le jardin, les arbres, le



gazon, les plantes d'intérieur et les jardinières.

Plutôt au printemps, en mélangeant votre compost à la terre, vous améliorez le stock d'humus du sol favorisant ainsi ses qualités physiques et biologiques.

Plutôt à l'automne, en déposant le compost à la surface du sol (mulch) vous protégez le sol contre le soleil, la pluie, le vent, vous maintenez l'humidité et limitez la pousse de mauvaises herbes.

Vous pouvez dès à présent consulter le site Internet du SMICTOM : www.smiptom-alsacecentrale.fr ou contacter Isabelle MOULLIER au 03 88 92 27 19.

Semaine de la réduction des déchets 2006.



Des décisions du Conseil de Communauté

Le 21 mai 2007

La randonnée en canoë connaît un fort développement : des itinéraires vont être aménagés sur un programme de 5 ans. Aménagement d'embarcadères-débarcadères, signalisation de sécurité, panneaux d'information et de sensibilisation pour améliorer la sécurité et le respect des propriétés riveraines et des milieux naturels. Coût sur 5 ans : 77 000 € HT.

La communauté de communes adhère à la **charte des éco-collectivités** montrant ainsi son engagement en faveur d'une réduction des déchets et d'une meilleure qualité du tri.

Le 25 juin 2007

Importante modification statutaire en vue avec la proposition de porter au niveau intercommunal l'accueil périscolaire et l'accueil collectif pour la petite enfance (les crèches) d'une part et d'autre part de créer un système d'information géographique (un SIG) intercommunal. Les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur

cette nouvelle organisation.

Le projet détaillé du **nouveau COSEC de Sélestat** est approuvé : 6500 m² de surfaces utiles, 2000 places assises dans les tribunes et un coût d'opération de 9.8 M € TTC. L'Etat par le biais du CNDS (centre national du développement du sport), la Région, le Département sont sollicités pour participer au financement de ce grand projet. Les travaux démarrent début 2008 pour une mise en service en été 2009.

Dans le domaine sportif toujours, le projet de réfection complète de la **toiture de l'actuel COSEC de Sélestat** est approuvé pour un montant de travaux de 410 000 € TTC. La construction de **2 nouveaux plateaux multisports** est également décidée pour Ebersheim et pour Muttersholtz (coût total : 128 000 € TTC).

Le Parc d'Activités économiques du Giessen entre dans la phase travaux. Plusieurs décisions importantes sont prises concernant la commercialisation des terrains, la taxe professionnelle de zone, l'entretien et la gestion.

Le 1^{er} octobre 2007

La redevance pour les ordures ménagères pourra être réglée, à partir de 2008, par 3 prélèvements automatiques.

Assainissement : la **6^{ème} et dernière tranche du grand collecteur de délestage de Sélestat** est approuvée. Le nouveau tronçon reliera la rue du Giessen à la rue Hans Tieffenthal, à hauteur de l'église Notre Dame de la Paix. Le coût de cette dernière tranche est de 1.8 M € HT, le programme complet de création de ce grand collecteur approchant les 7 millions d'euros. Les travaux se dérouleront au début de l'été prochain.

Le projet de la **nouvelle fourrière animalière d'Alsace centrale** est approuvé. La communauté de communes en aura la maîtrise d'ouvrage et la SPA sera chargée d'en assurer l'exploitation avec des conventions passées avec plus de 120 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le coût de l'opération est de 1.5 M € TTC.

| | lundi au jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|-------|---|---|---|---|
| 7h00 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |
| 9h00 | Eurinfo Métiers d'envie | Eurinfo Métiers d'envie | Eurinfo Métiers d'envie | Eurinfo Métiers d'envie |
| 9h30 | Document'Al | Document'Al | Document'Al | Document'Al |
| 12h00 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |
| 14h00 | Image de la science Paraboles | Image de la science Paraboles | Image de la science Paraboles | Image de la science Paraboles |
| 15h00 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |
| 17h00 | Paroles d'enfants A Vous de Voir | Paroles d'enfants A Vous de Voir | Paroles d'enfants A Vous de Voir | Paroles d'enfants A Vous de Voir |
| 18h30 | Eurinfo WATT'S IN Couleurs d'Alsace A Vous de Voir | Eurinfo WATT'S IN Couleurs d'Alsace A Vous de Voir | Eurinfo WATT'S IN Couleurs d'Alsace A Vous de Voir | Eurinfo WATT'S IN Couleurs d'Alsace A Vous de Voir |
| 19h00 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous** En passant Magazine* | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |
| 20h30 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |
| 22h00 | Document'Al | Document'Al | Document'Al | Document'Al |
| 23h00 | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine | En Vert et avec tous En passant Magazine |

infographie *Le vendredi à 19h30, nouveau magazine local **magazines bi-mensuels

Depuis cet automne, Pierisel TV a enrichi sa grille de programmes avec de nouveaux magazines, comme "En Passant" (magazine sur notre patrimoine local et voisin) ou "En Vert et avec Tous" (magazine écocitoyen mettant en valeur les gestes de chacun en faveur de l'environnement). Ces deux magazines, sont réalisés par notre équipe. D'autres projets sont en cours.

Retrouvez également de nouveaux programmes tout au long de la journée (Métiers d'envie, Paroles d'enfants...), des magazines produits par d'autres télévisions locales voisines.

Les horaires de diffusion du magazine local ont changé. Dorénavant retrouvez-le tous les jours à 7h, 12h, 15h, 19h30, 20h30 et 23h.

Toute l'équipe de Pierisel TV garde à cœur de vous apporter encore plus, encore mieux. Et n'oubliez pas que Pierisel TV, c'est toujours votre télévision locale.

Surveillez bien vos boîtes aux lettres et participez au jeu concours joint à la grille de programmes qui sera distribuée prochainement.